



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à la salle du conseil de la MRC de Drummond, située au 436, rue Lindsay, Drummondville, le mercredi **13 mai 2026 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Nathacha Tessier	préfète suppléante
Sylvie Laval	mairesse de Durham-Sud
Alcide Boisvert	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Éric Émond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Alain Conraud	représentant de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Mario Lemire	maire de Saint-Félix-de-Kingsey
Alain Laprade	maire de Saint-Guillaume
Richard Sylvain	maire par intérim de Saint-Lucien
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Luce Daneau	mairesse de Wickham
Geneviève Allaire	représentante de Saint-Majorique-de-Grantham

SONT ABSENT(E)S

Line Fréchette	préfète
Jean-François Houle	maire de Drummondville

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Nathacha Tessier, préfète suppléante.

Sont également présents :

John Husk, directeur général et greffier-trésorier
Lisa Leblanc, greffière adjointe

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète suppléante souhaite la bienvenue aux membres du conseil.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC14470/05/26

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en y retirant le point suivant :

11.6) Réseau Accès PME / Reddition de comptes / Adoption

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Conseil

- 3.1) Procès-verbal du conseil du 15 avril 2026 / Adoption
- 3.2) Suivi des résolutions du conseil du 15 avril 2026

4. CA

- 4.1) Procès-verbal du comité administratif du 7 avril 2026 / Dépôt

5. L'agenda de la MRC

6. Finances

- 6.1) Comptes à payer / Certificat de disponibilité du 5 mai 2026 / Dépôt
- 6.2) États comparatifs selon l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* / Dépôt
- 6.3) Calendrier budgétaire 2027 / Dépôt
- 6.4) Autorisation de paiement / Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques pour la réalisation d'un projet d'étude préalable (PRCMHH), Volet 1

7. Administration

- 7.1) Élaboration d'une nouvelle identité visuelle pour la MRC et nouveau site web / Demande de soumissions / Autorisation
- 7.2) Accompagnement pour l'élaboration d'une planification stratégique / Octroi
- 7.3) Nomination des membres des comités
 - 7.3.1) Comité consultatif agricole (Ville)
 - 7.3.2) Comité d'analyse des demandes de financement (FASO)
 - 7.3.3) Comité du Fonds de la ruralité
- 7.4) Procès-verbal de correction MRC14339/02/26 / Dépôt
- 7.5) Véloce III / Appel à projets 2026-2027 / Autorisation

8. Évaluation

- 8.1) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Mai 2026 / Dépôt
- 8.2) Rapport d'activités du comité d'évaluation foncière du 30 avril 2026

9. Planification et gestion du territoire

- 9.1) Rapport d'activités du comité d'aménagement du 6 mai 2026
- 9.2) Aménagement / Approbation de modifications à un règlement et/ou plan d'urbanisme
 - 9.2.1) Drummondville / RV26-5853 (zonage)
Ajouter l'article 1345.1 applicable à la zone H-657, afin d'interdire le clin de vinyle, d'exiger des toitures à quatre versants, d'exiger 60% de maçonnerie sur les façades et d'établir des normes spécifiques pour la composition de la façade.
 - 9.2.2) Wickham / 2026-02-1034 (lotissement)
Modifier les dispositions concernant le tracé des rues à proximité d'une carrière ou d'une sablière. (Concordance MRC-964)



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 9.2.3) Wickham / 2026-02-1035 (PLU)
Permettre la construction de résidences unifamiliales en vertu de l'article 62.2 de la LPTAA. (Concordance MRC-964)
- 9.2.4) Wickham / 2026-02-1036 (zonage)
Permettre la construction de résidences unifamiliales en vertu de l'article 62.2 de la LPTAA et modifier les dispositions concernant l'implantation d'usages sensibles à proximité d'une carrière ou d'une sablière. (Concordance MRC-964)
- 9.2.5) Wickham / 2026-02-1037
Adoption d'un nouveau règlement assujettissant la délivrance de tout permis à la production d'une expertise démontrant que les nuisances générées par la contrainte ne portent pas atteinte à la qualité de vie. (Concordance MRC-964).
- 9.2.6) PPCMOI 661-665 boulevard Foucault / Annulation
- 9.3) Dérogation mineure
 - 9.3.1) Drummondville / 2045, rue de la Bourgade
Augmenter la superficie maximale et la hauteur maximale du nouveau garage privé isolé.
- 9.4) Modification au SADR / Règlement numéro MRC-984 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la révision des normes minimales de lotissement
 - 9.4.1) Avis de motion
 - 9.4.2) Projet de règlement MRC-984 et document sur la nature des modifications / Adoption
 - 9.4.3) Demande d'avis au ministre / Adoption
 - 9.4.4) Modalités de la consultation publique / Adoption
- 9.5) Gestion des cours d'eau
Aucun point.
- 9.6) Matières résiduelles
 - 9.6.1) Rapport d'activités du comité de gestion des matières résiduelles du 12 mai 2026
 - 9.6.2) Appel d'offre pour la gestion de l'écocentre / Approbation
- 9.7) Environnement
Aucun point.
- 9.8) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
Aucun point.
- 9.9) Parc régional de la Forêt-Drummond
 - 9.9.1) Plan de reboisement été 2026 / Autorisation
 - 9.9.2) Projet d'entretien de plantation et construction d'un chemin / Autorisation
- 9.10) Mobilité durable
 - 9.10.1) Statistiques Mobilibus au 30 avril 2026
 - 9.10.2) Rapport d'activités du comité de mobilité durable du 14 avril 2026
- 9.11) Énergies renouvelables
 - 9.11.1) Rapport d'activités du comité sur les énergies renouvelables du 1^{er} mai 2026
 - 9.11.2) Modification mandat en concertation et communications / Autorisation
- 9.12) Révision du Schéma d'aménagement
 - 9.12.1) RCI-1001 relatif à l'implantation et le développement de centrales solaires photovoltaïques sur le territoire de la MRC de Drummond / Adoption

10. Sécurité publique



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 10.1) Rapport d'activités du comité de sécurité incendie du 8 avril 2026
- 10.2) Sécurité incendie / Rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie année 1 (2025) / Adoption
- 10.3) Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2^e génération / Début de la révision
- 10.4) Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2^e génération / Mandat pour la révision / Octroi
- 10.5) Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et tous autres services connexes à l'incendie pour les services d'incendie situés sur le territoire de la MRC de Drummond et les municipalités en périphérie / Addenda no 1
- 10.6) Fin de l'entente de desserte impliquant des matières dangereuses avec la Ville de Drummondville / Autorisation

11. Développement économique, social et culturel

- 11.1) Rapport du comité culturel du 5 mai 2026
- 11.2) Fonds culturel 2026 / Octroi
- 11.3) Rapport de comité MADA du 30 avril 2026
- 11.4) MADA / Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles / Octroi
- 11.5) Réseau Accès PME / Avenant 1 / Autorisation
- ~~11.6) Réseau Accès PME / Reddition de compte / Adoption (RETRAIT)~~
- 11.7) Politique d'investissement commune FLI/FLS / Adoption

12. Ressources humaines

- 12.1) Direction Gestion du territoire / Nomination
- 12.2) Direction Développement des communautés / Nomination
- 12.3) Chef(fe) d'équipe évaluation foncière / Nomination
- 12.4) Soutien administratif / Autorisation

13. Correspondance

- 13.1) FQM / Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales
- 13.2) Liste de correspondance

12. Divers

13. Période de questions

15. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. CONSEIL

3.1) PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2026 / ADOPTION

MRC14471/05/26

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 avril 2026.

ADOPTÉE

3.2) SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DU 15 AVRIL 2026

Les membres sont informés de l'avancement du suivi des résolutions du conseil du 15 avril 2026. Il n'y a aucune question.

4. CA



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

4.1) PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 AVRIL 2026 /
DÉPÔT

Le procès-verbal de la séance du comité administratif du 7 avril 2026 est déposé conformément au règlement MRC-756. Il n'y a aucune question.

5. L'AGENDA DE LA MRC

Les membres sont informés qu'une révision de la formule actuelle du document sera effectuée. Il n'y a aucune question.

6. FINANCES

6.1) COMPTES À PAYER / CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DU 5 MAI 2026 /
DÉPÔT

Le certificat de disponibilité des comptes à payer du mois de mai 2026 adopté par le comité administratif lors de sa séance ordinaire du 5 mai 2026 est déposé. Il n'y a aucune question.

6.2) ÉTATS COMPARATIFS SELON L'ARTICLE 176.4 DU *CODE MUNICIPAL
DU QUÉBEC* / DÉPÔT

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général dépose les deux états comparatifs prescrits. Il n'y a aucune question.

6.3) CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2027 / DÉPÔT

Le calendrier des travaux pour l'adoption des prévisions budgétaires 2027 adopté par le comité administratif lors de sa séance du 5 mai 2026 est déposé pour information. Il n'y a aucune question.

6.4) AUTORISATION DE PAIEMENT / PROGRAMME DE RESTAURATION ET
DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES POUR LA
RÉALISATION D'UN PROJET PRÉALABLE (PRCMHH), VOLET 1

MRC14472/05/26

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé une convention d'aide financière dans le cadre du programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques pour la réalisation d'un projet préalable (PRCMHH), Volet 1 pour la réalisation d'une étude de faisabilité en partenariat avec la firme Rivières (MRC14050/05/25);

CONSIDÉRANT la facture numéro 00175 de la firme Rivières, en date du 30 avril 2026, au montant de 23 594,44 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est admissible et entièrement couvert par l'aide financière accordée dans le cadre du programme;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture 00175 datée du 30 avril 2026 concernant le mandat de la firme Rivières dans le cadre la réalisation d'une étude de faisabilité au montant de 23 594,44 \$, plus taxes, à même l'aide financière provenant du programme de



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

restauration et de création de milieux humides et hydriques pour la réalisation d'un projet préalable (PRCMHH), Volet 1.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

**7.1) ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR LA MRC
ET NOUVEAU SITE WEB / DEMANDE DE SOUMISSIONS /
AUTORISATION**

MRC14473/05/26

CONSIDÉRANT QUE l'identité visuelle actuelle de la MRC de Drummond ainsi que son site web nécessitent une mise à jour afin de refléter adéquatement l'image, la mission et les valeurs de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE le site web constitue un outil essentiel de communication, d'information et de diffusion des services offerts tant aux municipalités locales qu'aux citoyens et partenaires de la MRC;

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à des services professionnels spécialisés afin de réaliser ces mandats;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 100 000 \$ fut prévu aux prévisions budgétaires 2026 à cet effet;

Il est proposé par Mario Lemire
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à procéder à des demandes de soumissions auprès de firmes spécialisées pour :

- l'élaboration d'une nouvelle identité visuelle de la MRC de Drummond;
- la refonte du site web de la MRC.

ADOPTÉE

**7.2) ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION D'UNE PLANIFICATION
STRATÉGIQUE / OCTROI**

MRC14474/05/26

CONSIDÉRANT l'autorisation à procéder aux demandes de soumissions pour l'élaboration d'une planification stratégique 2027-2030 pour la MRC de Drummond (*MRC14371/03/26*);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 50 000 \$ a été prévu aux prévisions budgétaires 2026 de la MRC à cette fin;

CONSIDÉRANT la réception de deux offres de service;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de L'ILOT datée du 6 mai 2026 au montant de 38 492,36 \$ (taxes en sus) jointe à la présente résolution est la soumission reçue répondant aux besoins de l'organisation et étant à plus faibles coûts;

Il est proposé par Sylvie Laval



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme L'ILOT pour l'élaboration d'une planification stratégique pour la MRC de Drummond conformément à l'offre de services datée du 6 mai 2026 au montant total de 38 492,36 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à la réalisation du mandat.

D'AUTORISER le paiement des factures à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

7.3) NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS

7.3.1) COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

MRC14475/05/26

CONSIDÉRANT le règlement MRC-921;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil de pourvoir le poste au siège numéro 1 du Comité consultatif agricole (CCA), poste dévolu à un(e) représentant(e) de la ville-centre;

CONSIDÉRANT la résolution 0429/05/26 de la Ville de Drummondville nommant sa représentante sur ce comité ;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Alain Laprade
ET RÉSOLU

DE NOMMER madame Carole Léger, représentante de la ville-centre, au siège numéro 1, à titre de membre représentant la ville-centre siégeant sur le CCA, pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

7.3.2) COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES DE FINANCEMENT (FASO)

MRC14476/05/26

CONSIDÉRANT le départ de madame Diane Bourgeois de ses fonctions de mairesse de la municipalité de Saint-Lucien et membre du comité d'analyse des demandes de financement (FASO) de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Alain Laprade
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination de Benoît Yergeau, maire de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire sur le comité d'analyse des demandes de financement (FASO) de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

7.3.3) COMITÉ DU FONDS DE LA RURALITÉ

MRC14477/05/26

CONSIDÉRANT le départ de madame Diane Bourgeois de ses fonctions de mairesse de la municipalité de Saint-Lucien et membre du comité du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Richard Sylvain
Appuyé par Alain Conraud
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination de Luce Daneau, mairesse de la municipalité de Wickham sur le comité du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond

ADOPTÉE

7.4) PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION MRC14339/02/26 / DÉPÔT

Le procès-verbal de correction concernant la résolution MRC14339/02/26 de la séance du 11 février 2026 est déposé. Il n'y a aucune question.

7.5) VÉLOCE III / APPEL À PROJETS 2026-2027 / AUTORISATION

MRC14478/05/26

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 137 712 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 59 888 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Alcide Boisvert
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, toute documentation pertinente en ce sens avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

8. ÉVALUATION

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES / MAI 2026 / DÉPÔT

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} mai 2026 est déposé. Il n'y a aucune question.

8.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE DU 30 AVRIL 2026

Le rapport d'activités du comité d'évaluation foncière ayant eu lieu le 30 avril 2026 est déposé. Il n'y a aucune question.

9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

9.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU 6 MAI 2026

Le rapport d'activités du comité d'aménagement ayant eu lieu le 6 mai 2026 est déposé. Il n'y a aucune question.

9.2) AMÉNAGEMENT / APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT ET/OU PLAN D'URBANISME

9.2.1) DRUMMONDVILLE / RV26-5853 (ZONAGE)

MRC14479/05/26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV26-5853 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'ajouter l'article 1345.1 applicable à la zone H-657, afin d'interdire le clin de vinyle, d'exiger des toitures à quatre versants, d'exiger 60% de maçonnerie sur les façades et d'établir des normes spécifiques pour la composition de la façade;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV26-5853 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV26-5853 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.2.2) WICKHAM / 2026-03-1034 (LOTISSEMENT)

MRC14480/05/26

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement n° 2026-03-1034 modifiant son règlement de lotissement n° 2024-03-987;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier les dispositions concernant le tracé des rues à proximité d'une carrière ou d'une sablière (Concordance MRC-964);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Mario Lemire

Appuyé par Richard Kirouac

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° 2026-03-1034 modifiant le règlement de lotissement de la Municipalité de Wickham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 2026-03-1034 à la Municipalité de Wickham.

ADOPTÉE

9.2.3) WICKHAM / 2026-03-1035 (PLU)

MRC14481/05/26

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement n° 2026-03-1035 modifiant son plan d'urbanisme n° 2024-03-985;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de permettre la construction de résidences unifamiliales en vertu de l'article 62.2 de la LPTAA (Concordance MRC-964);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Alcide Boisvert

Appuyé par Éric Émond

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° 2026-03-1035 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Wickham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 2026-03-1035 à la Municipalité de Wickham.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.2.4) WICKHAM / 2026-03-1036 (ZONAGE)

MRC14482/05/26

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement n° 2026-03-1036 modifiant son règlement de zonage n° 2024-03-986;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de permettre la construction de résidences unifamiliales en vertu de l'article 62.2 de la LPTAA et modifier les dispositions concernant l'implantation d'usages sensibles à proximité d'une carrière ou d'une sablière (Concordance MRC-964);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Alain Conraud

Appuyé par François Parenteau

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 2026-03-1036 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Wickham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 2026-03-1036 à la Municipalité de Wickham.

ADOPTÉE

9.2.5) WICKHAM / 2026-03-1037

MRC14483/05/26

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement n° 2026-03-1037 relatif aux restrictions à la délivrance de permis et de certificats en raison de certaines contraintes;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau règlement a pour but d'assujettir la délivrance de certains permis de construction, de lotissement ou certificat d'autorisation à la production d'une expertise;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Gilles Beauregard

Appuyé par Benoît Yergeau

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 2026-03-1037 relatif aux restrictions à la délivrance de permis et de certificats en raison de certaines contraintes de la Municipalité de Wickham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 2026-03-1037 à la Municipalité de Wickham.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.2.6) PPCMOI 661-665 BOULEVARD FOUCAULT / ANNULATION

MRC14484/05/26

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a adopté, lors de la séance tenue au mois d'avril, une résolution concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant l'immeuble situé aux 661-665 boulevard Foucault de la Ville de Drummondville (*MRC14443/04/26*);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution s'accompagnait de l'émission d'un certificat de conformité (*49058-R-26-3605*);

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'adoption du second projet de résolution, les procédures ont été suspendues pour cause de contestation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, dans l'intérêt d'une saine administration et afin d'assurer la conformité réglementaire et procédurale du dossier, d'annuler ladite résolution ainsi que le certificat de conformité qui en découle;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Luce Daneau
ET RÉSOLU

D'ANNULER la résolution *MRC14443/04/26* concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant l'immeuble situé aux 661-665 boulevard Foucault de la Ville de Drummondville ainsi que le certificat de conformité *49058-R-26-3605* l'accompagnant.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.3) DÉROGATION MINEURE

9.3.1) DRUMMONDVILLE / 2045 RUE DE LA BOURGADE

MRC14485/05/26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a fait parvenir à la MRC de Drummond une copie de sa résolution 0452/05/26, adoptée le 4 mai 2026, autorisant une dérogation mineure au 2045, rue de la Bourgade;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à augmenter la superficie maximale et la hauteur maximale du nouveau garage privé isolé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se situent en corridor riverain, hors de la rive;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution concerne un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un conseil municipal accorde une autorisation de dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières, la municipalité doit transmettre une copie de sa résolution à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité régionale de comté peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures a été adoptée par le conseil le 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures prévoit le cheminement « ALLÉGÉ » pour la présente autorisation de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement considère qu'il n'y a pas d'enjeu de sécurité, de santé publique, environnemental ou de bien-être général, nécessitant la levée de la procédure « ALLÉGÉE »;

Il est proposé par Mario Lemire
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'INFORMER la Ville de Drummondville que la MRC de Drummond n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relativement à la résolution 0452/05/26 de la Ville de Drummondville autorisant une dérogation mineure au 2045, rue de la Bourgade.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.4) MODIFICATION AU SADR / RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-984
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND NUMÉRO MRC-773-1, RELATIF À
LA RÉVISION DES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT

9.4.1) AVIS DE MOTION

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

L'objet de ce règlement est de :

1. La révision des normes de lotissement afin d'intégrer le nouveau cadre normatif encadrant les normes minimales de lotissement

AVIS DE MOTION

est donné par Sylvain Jutras à l'effet que, lors de la séance de ce conseil, il soumettra pour adoption le *Projet de règlement numéro MRC-984 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la révision des normes minimales de lotissement.*

9.4.2) PROJET DE RÈGLEMENT MRC-984 ET DOCUMENT SUR LA NATURE DES
MODIFICATIONS / ADOPTION

MRC14486/05/26

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé MRC-773-1 (SADR) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Drummond peut modifier le SADR;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sont entrées en vigueur le 1er décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les OGAT proposent un nouveau cadre normatif pour le lotissement avantageux pour les municipalités disposant seulement du service d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le CAM a recommandé le 6 février 2025 d'adopter le nouveau cadre normatif pour le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Drummond souhaite apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin de permettre ces projets;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 13 mai 2026 et que le projet de règlement a été présenté aux mairesses et maires du conseil de la MRC, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c, C-27.1;

Il est proposé par Alain Conraud
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Projet de règlement numéro MRC-984 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la révision des normes minimales de lotissement.*

DE TRANSMETTRE ces documents aux municipalités de la MRC de Drummond, aux MRC adjacentes et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

9.4.3) DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE / ADOPTION

MRC14487/05/26

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a entrepris une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé par l'adoption du *Projet de règlement MRC-984*;

CONSIDÉRANT QUE le *Projet de règlement MRC-984* a pour but de réviser des normes de lotissement afin d'intégrer le nouveau cadre normatif des normes minimales de lotissement

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut demander au ministre son avis sur la modification proposée;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le *Projet de règlement MRC-984*.

ADOPTÉE

9.4.4) MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE / ADOPTION



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

MRC14488/05/26

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a entrepris une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé par l'adoption du *Projet de règlement MRC-984*;

CONSIDÉRANT QUE le *Projet de règlement MRC-984* a pour but de réviser des normes de lotissement afin d'intégrer le nouveau cadre normatif des normes minimales de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC devra tenir une consultation publique ayant comme sujet le *Projet de règlement MRC-984*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil doit créer une commission et en désigner la présidente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de la consultation publique ou il peut déléguer cette tâche au directeur général;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

DE DÉCRÉTER que l'assemblée publique de consultation sur le *Projet de règlement MRC-984* aura lieu le 12 août 2026 à 18 h 30 à la Salle du Conseil de la MRC situé au 436, rue Lindsay à Drummondville.

DE DÉSIGNER la préfète, madame Line Fréchette, la présidente du comité d'aménagement madame Nathacha Tessier, monsieur Mario Lemire, maire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, ainsi que, à titre de substitut, monsieur Stéphane Dionne, maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse) pour siéger à la commission d'aménagement de cette consultation et de prévoir que la consultation se tiendra en présence d'au moins deux des membres désignés.

QUE la préfète de la MRC présidera la commission.

DE DÉPOSER un rapport au Conseil de la MRC à la suite de la période de consultation publique.

ADOPTÉE

9.5) GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point.

9.6) MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.6.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DU 12 MAI 2026

Le rapport d'activités du comité de gestion des matières résiduelles ayant eu lieu le 12 mai 2026 est déposé. Il n'y a aucune question.

9.6.2) APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DE L'ÉCOCENTRE / APPROBATION



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

MRC14489/05/26

CONSIDÉRANT QUE le mandataire actuel de la MRC de Drummond pour la gestion de son écocentre, Récupération Centre-du-Québec, a informé en mai 2025 la MRC de son intention de ne pas continuer à opérer l'écocentre à la fin de l'entente actuellement en vigueur prenant fin le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2026, la MRC a octroyé un mandat à l'entreprise Stratzer aux fins de conseils stratégiques pour l'élaboration du cahier de charges pour la gestion de l'écocentre (*MRC14298/01/26*);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a autorisé, le 11 mars dernier, le directeur général à procéder à un appel d'offres public pour la gestion de l'écocentre à compter du 1^{er} janvier 2027 (*MRC14405/03/26*);

CONSIDÉRANT l'octroi d'un mandat pour la rédaction du devis d'appel d'offres public pour la gestion de l'écocentre à compter du 1^{er} janvier 2027 (*MRC14406/03/26*);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les paramètres du devis d'appel d'offres pour la gestion de l'écocentre, soit :

- ❖ L'attribution de trois (3) contrats de gestion de l'écocentre (lot 1, lot 2 et lot 3) suivant un système d'évaluation globale des critères sans discussion et négociation;
- ❖ Pour le lot 1 – Gestion de l'écocentre selon les critères de pondération et qualitatifs suivants :
 - 40 points critère prix;
 - 60 points critères qualitatifs
 - Expériences et expertises du soumissionnaire : 24 points
 - Méthode du contrôle d'accès des citoyens, reddition de comptes à la MRC : 16 points
 - Équipes et services aux citoyens : 20 points
- ❖ Pour le lot 2 – Collecte, transport, traitement et/ou valorisation de certaines matières résiduelles apportées par les citoyens;
 - Bois mélangé et traité
 - Branche
 - Brique et béton
 - Collecte sélective (hors traitement)
 - Pierre
 - Rebuts ou déchets (hors traitement)
 - Résidus verts (hors traitement)
 - Terres et tourbes

Selon les critères de pondération et qualitatifs suivants :

- 30 points critère prix;
- 70 points critères qualitatifs



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- Expériences et expertises: 15 points
- Équipements et capacités techniques : 10 points
- Délai d'intervention : 5 points.

❖ Pour le lot 3 – Transport et recyclage des matelas et sommiers selon les critères de pondération et qualitatifs suivants :

- 80 points critère prix;
- 20 points critères qualitatifs
 - Expériences et expertises: 15 points
 - Délai d'intervention : 5 points.

ADOPTÉE

9.7) ENVIRONNEMENT

Aucun point.

9.8) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Aucun point.

9.9) PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT-DRUMMOND

9.9.1) PLAN DE REBOISEMENT ÉTÉ 2026 / AUTORISATION

MRC14490/05/26

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est propriétaire de lots forestiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de déboisement ont été réalisés durant l'hiver 2025-2026 sur certaines de ces superficies;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond prévoit procéder à des travaux de reboisement et de préparation de terrain sur les superficies déboisées, et ce, entre la mi-mai et le début juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, permettant l'obtention de subventions couvrant une partie importante des coûts admissibles, jusqu'à concurrence du plafond annuel prévu;

CONSIDÉRANT QUE le Groupement forestier Arthabaska-Drummond a déposé un plan détaillé de travaux comprenant notamment :

- la préparation de terrain et le reboisement sur une superficie d'environ 15,3 hectares;
- des interventions complémentaires d'entretien de plantation et de planification des travaux futurs;
- des documents cartographiques, budgétaires et contractuels à l'appui;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux occasionneront un coût de 10 480,50 \$, taxes en sus, et que ce montant est payable à même les revenus de coupe de bois de la MRC;

Il est proposé par Benoît Yergeau



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les travaux de reboisement et de préparation de terrain sur les superficies déboisées, et ce, entre la mi-mai et le début juin 2026.

D'AUTORISER le directeur général à signer le Contrat de participation financière du propriétaire.

D'AUTORISER le paiement au montant de 10 480,50 \$, taxes en sus, à même les revenus de coupe de bois de la MRC.

ADOPTÉE

9.9.2) PROJET D'ENTRETIEN DE PLANTATION ET CONSTRUCTION D'UN
CHEMIN / AUTORISATION

MRC14491/05/26

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est propriétaire de lots forestiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de déboisement ont été réalisés durant l'hiver 2025-2026 sur certaines de ces superficies;

CONSIDÉRANT QU'à l'hiver 2024-2025, la MRC a effectué un déboisement en vue de la construction d'un chemin d'accès aux zones forestières du secteur Saint-Majorique-de-Grantham du parc régional de la Forêt-Drummond;

CONSIDÉRANT QUE depuis décembre 2025, la MRC a conclu une entente de délégation de gestion des propriétés de la Ville de Drummondville faisant partie du massif forestier de la Forêt-Drummond;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, permettant l'obtention de subventions couvrant une partie importante des coûts admissibles, jusqu'à concurrence du plafond annuel prévu;

CONSIDÉRANT QUE le Groupement forestier Arthabaska-Drummond a déposé un plan détaillé de travaux comprenant notamment :

- Des travaux d'entretien et de plantation sur un espace de 19 hectares (40 000 \$);
- La construction d'un chemin d'accès aux zones forestières non traitées en 2024-2025 (10 000 \$);
- Le renouvellement du plan d'aménagement forestier du secteur du Verger à graines (3 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux occasionneront un coût de 53 000 \$, taxes en sus, et que ce montant est payable à même les revenus de coupe de bois de la MRC;

Il est proposé par Alcide Boisvert
Appuyé par Geneviève Allaire
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les travaux d'entretien et de plantation, la construction d'un chemin d'accès aux zones forestières et le renouvellement du plan d'aménagement forestier du secteur du Verger à graines, le tout pour la saison 2026.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document pertinent donnant pleinement effet à la présente résolution.

D'AUTORISER le paiement des factures pour un montant total de 53 000 \$, taxes en sus, à même les revenus de coupe de bois de la MRC.

ADOPTÉE

9.10) MOBILITÉ DURABLE

9.10.1) STATISTIQUES MOBILIBUS AU 30 AVRIL 2026

Les statistiques des déplacements du service Mobilibus au 30 avril 2026 sont déposées. Il n'y a aucune question.

9.10.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE DU 14 AVRIL 2026

Le rapport d'activités du comité de mobilité durable ayant eu lieu le 14 avril 2026 est déposé. Il n'y a aucune question.

9.11) ÉNERGIES RENOUVELABLES

9.11.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU 1^{ER} MAI 2026

Le rapport d'activités du comité sur les énergies renouvelables ayant eu lieu le 1^{er} mai 2026 est déposé. Il n'y a aucune question.

9.11.2) MODIFICATION MANDAT EN CONCERTATION ET COMMUNICATIONS /
AUTORISATION

MRC14492/05/26

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a confié à la firme Transfert Environnement et Société un mandat d'accompagnement en concertation et communications en énergies renouvelables (*MRC13906/12/24*);

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter le mandat initial et d'obtenir un accompagnement additionnel, notamment pour la préparation et l'ajustement de textes destinés à la production de capsules vidéo informatives, ainsi que pour le soutien aux activités de concertation prévues;

CONSIDÉRANT QUE la firme Transfert Environnement et Société a déposé une offre de services (OS-26-164) pour la prolongation de mandat prévoyant l'ajout d'une banque de 40 heures, pour un montant total de 10 357 \$, taxes en sus;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Alain Conraud
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la prolongation du mandat confié à la firme Transfert Environnement et Société, tel que décrit à l'offre de service OS-26-164, pour l'ajout d'une banque de 40 heures d'accompagnement, pour un montant de 10 357 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, l'offre de services.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER le paiement des factures à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

9.12) RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

9.12.1) RCI-1001 RELATIF À L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE DRUMMOND / ADOPTION

MRC14493/05/26

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a amorcé le processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement (MRC 773-1) (SAD) par l'adoption de la résolution MRC13966-02-25;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 61 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) une MRC ayant adopté une résolution quant à son intention de réviser son SAD peut se doter d'un règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a publié un appel d'offres visant l'acquisition d'énergie solaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a été sollicitée par des promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a consulté ses citoyens relativement aux énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'implantation et de développement de centrales solaires photovoltaïques répondent aux critères d'acceptabilité sociale tels que définis lors de la consultation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se doter d'un encadrement minimal à l'égard de l'implantation et du développement des centrales solaires photovoltaïques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 15 avril 2026 et que le projet de règlement a été présenté aux maires du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été envoyée à tous les membres du conseil des maires et que tous les membres présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement numéro RCI-1001, relatif à l'implantation et le développement de centrales solaires photovoltaïques sur le territoire de la MRC de Drummond.*

DE TRANSMETTRE ces documents aux municipalités de la MRC de Drummond, aux MRC adjacentes et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE



10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 8 AVRIL 2026

Le rapport d'activités du comité de sécurité incendie ayant eu lieu le 8 avril 2026 est déposé. Il n'y a aucune question.

10.2) SÉCURITÉ INCENDIE / RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE ANNÉE 1 (2025) / ADOPTION

MRC14494/05/26

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC doit adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice de l'année précédente ainsi que les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond doit transmettre au ministre de la Sécurité publique le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités de janvier à décembre 2025 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie s'est réuni le 8 avril dernier et recommande au conseil l'adoption du rapport annuel 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Luce Daneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie année 1 (2025).

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique une copie du Rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie année 1 (2025) de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

10.3) SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2^E GÉNÉRATION / DÉBUT DE LA RÉVISION

MRC14495/05/26

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) prévoit que chaque MRC doit élaborer et réviser périodiquement un schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en collaboration avec ses municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE le schéma actuel de couverture de risques de la MRC de Drummond, entré en vigueur le 16 septembre 2024, nécessite une mise à jour afin de tenir compte des nouvelles orientations ministérielles :

CONSIDÉRANT QUE la révision du schéma vise à améliorer la prévention, la protection et l'efficacité des interventions en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire;

Il est proposé par Richard Kirouac
Appuyé par Alain Laprade



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le processus de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Drummond, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie ainsi que les orientations ministérielles.

DE MANDATER, en ce sens, le directeur général, la conseillère en sécurité incendie, le comité de sécurité incendie, en collaboration avec les municipalités locales et les services incendie concernés.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère de la Sécurité publique du Québec, tel que requis.

ADOPTÉE

10.4) SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2^E
GÉNÉRATION / MANDAT POUR LA RÉVISION / OCTROI

MRC14496/05/26

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) prévoit que chaque MRC doit élaborer et réviser périodiquement un schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en collaboration avec ses municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE le schéma actuel de couverture de risques de la MRC de Drummond entré en vigueur le 16 septembre 2024 nécessite une mise à jour afin de tenir compte des nouvelles orientations ministérielles :

CONSIDÉRANT QUE la révision du schéma vise à améliorer la prévention, la protection et l'efficacité des interventions en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a pas actuellement à son emploi une personne pouvant coordonner la révision du SCRI;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général fut autorisé à procéder à une demande de soumissions pour un accompagnement dans le cadre de la révision du SCRI 2024-2034 (*MRC14354/02/26*);

Il est proposé par Luce Daneau

Appuyé par Alain Laprade

ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat pour un accompagnement dans le cadre de la révision du SCRI 2024-2034 à Mathieu Rouleau, consultant sécurité civile et incendie, pour un montant de 17 005 \$, taxes en sus, en respect avec l'offre de services datée du 24 avril 2026.

D'AUTORISER le directeur général à approuver, en cours de mandat, des ajouts de services ou des ajustements à la portée du mandat initial, pour un montant n'excédant pas 5 000 \$ au total, le cas échéant.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à la présente résolution.

D'AUTORISER le paiement des factures à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2026 et selon les modalités de versements prévues.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

10.5) ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET TOUS AUTRES SERVICES CONNEXES À L'INCENDIE POUR LES SERVICES D'INCENDIE SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE DRUMMOND ET LES MUNICIPALITÉS EN PÉRIPHÉRIE / ADDENDA NO 1

L'addenda numéro 1 à l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et tous autres services connexes à l'incendie pour les services d'incendie situés sur le territoire de la MRC de Drummond et les municipalités en périphérie est déposé pour information. Il n'y a aucune question.

10.6) FIN DE L'ENTENTE DE DESSERTE IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE / AUTORISATION
MRC14497/05/26

CONSIDÉRANT QUE le 25 novembre 2015, la MRC de Drummond a autorisé la conclusion d'une entente de desserte concernant des sinistres impliquant des matières dangereuses avec la Ville de Drummondville et les 17 municipalités rurales de son territoire (*MRC11197/11/25*);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la MRC de Drummond a le mandat de percevoir de ses municipalités rurales les coûts de base prévus aux articles 6.1.1 et 6.1.2 et de les faire parvenir ensuite à la Ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit chaque année depuis le début de cette entente l'ensemble des frais reliés à ce service à même la partie V – matières dangereuses de ses prévisions budgétaires annuelles et en refacture ensuite les coûts aux 17 municipalités rurales du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 2 février 2026, la Ville de Drummondville a adopté une résolution pour signifier à la MRC de Drummond et aux 17 municipalités rurales du territoire son intention de mettre fin à l'entente dès février 2027;

CONSIDÉRANT QU'à sa rencontre du 8 avril 2026, le comité de sécurité incendie et sécurité civile de la MRC a recommandé au conseil de mettre fin à la facturation des municipalités rurales du territoire une fois l'entente terminée;

CONSIDÉRANT QU'à compter de la fin de l'entente, les 17 municipalités rurales du territoire devront identifier elles-mêmes un nouveau fournisseur de services à cet effet sans la participation de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'abrogation de la partie V – Matières dangereuses des prévisions budgétaires de la MRC de Drummond à partir de la fin de l'entente de desserte concernant des sinistres impliquant des matières dangereuses avec la Ville de Drummondville et les 17 municipalités rurales du territoire en février 2027 et mettre fin à la facturation de celles-ci pour ce service à compter de ce moment.

D'INFORMER dès maintenant les 17 municipalités rurales du territoire que la MRC de Drummond prévoit mettre fin à la facturation pour ladite desserte à la fin de l'entente et qu'à partir de ce moment elles devront identifier elles-mêmes un nouveau fournisseur de services à cet effet sans la participation de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE



11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL

11.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CULTUREL DU 5 MAI 2026

Le rapport d'activités du comité culturel ayant eu lieu le 5 mai 2026 est déposé. Monsieur Éric Émond en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.2) FONDS CULTUREL 2026 / OCTROI

MRC14498/05/26

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014 la MRC de Drummond adoptait une politique culturelle révisée pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'action 11 du plan d'action en culture, qui prévoit la mise en place d'un Fonds culturel doté d'une enveloppe totale de 45 000 \$, pour l'année 2026, il est possible d'accorder une aide maximale variant de 5 000 \$ à 10 000 \$ par projet présenté, s'il répond aux critères d'octroi dudit fonds;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications, partenaire du fonds, a validé l'admissibilité de chacun des projets déposés;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cadre, le comité culturel de la MRC a reçu et examiné, le 5 mai dernier, douze (12) projets et que dix (10) projets répondent aux critères fixés par le programme;

CONSIDÉRANT QUE le comité culturel recommande au conseil de leur octroyer l'aide financière inscrite dans le tableau ci-après;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette recommandation;

Il est proposé par Mario Lemire
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

D'OCTROYER l'aide financière des sommes ci-après indiquées au bénéfice des dix (10) projets identifiés pour un total de 43 320 \$ selon la répartition suivante;

Demandeur	Titre du projet	Montant octroyé
Marché Below	<i>Création en direct et ateliers d'initiation</i>	1350 \$
Comité vie sociale de Lefebvre	<i>10 ans, ça se fête!!</i>	620 \$
Village québécois d'antan	<i>Les métiers d'antan pour tous</i>	5 000 \$
Société de généalogie de Drummondville	<i>Nos soldats morts en service et les vétérans de la MRC Drummond</i>	3 000 \$
Espace Rivier	<i>J'veux ta job</i>	5 000 \$
Histoire Drummond	<i>La Parole du passé</i>	7 700 \$
Cégep Drummond	<i>Rosalie et ses aspirants</i>	7500 \$
Mylène Bergeron	<i>Entrer en jeu, ensemble!</i>	5000 \$
Elise Thibault	<i>Créer dans le vivant – Expériences de médiation artistique en nature</i>	3500 \$
Jean-Marc Hamel	<i>Le raconteur en route : récolter et semer les contes</i>	4 650 \$
Total		43 320 \$



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER la préfète et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d’entente rédigé à cet effet;

D'AUTORISER le paiement de la subvention à même l’action 10 du plan d’action en culture en 2026.

ADOPTÉE

11.3) RAPPORT D’ACTIVITÉS DU COMITÉ MADA DU 30 AVRIL 2026

Le rapport d’activités du comité MADA ayant eu lieu le 30 avril 2026 est déposé. Madame Sylvie Laval en fait la lecture. Il n’y a aucune question.

11.4) MADA / FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS
INTERGÉNÉRATIONNELLES / OCTROI

MRC14499/05/26

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA, qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d’encourager la participation active des aîné(e)s au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d’une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT l’intérêt de la MRC de Drummond à soutenir les municipalités et les organismes de son milieu, dans le développement d’activités intergénérationnelles et de contribuer aux échanges entre citoyen(ne)s de différentes générations;

CONSIDÉRANT la création du nouveau Fonds de soutien aux activités intergénérationnel de la MRC de Drummond, en date du 21 février 2025 (MRC13970/02/25), dans le but de promouvoir les activités intergénérationnelles dans les municipalités participantes à la démarche collective Municipalité Amie Des Aînés de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT le lancement de l’appel à projets du Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles (FAI) de la MRC de Drummond pour l’année 2026, pour un montant maximal de 8 000 \$ (MRC14357/02/26);

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi MADA de la MRC de Drummond recommande au conseil d’octroyer l’aide financière inscrite dans le tableau ci-après :

#	Demandeur	Titre du projet	Montant octroyé
FSAI-2026-6	La ligue d'improvisation des aînés: Les improbables	L'impro rapproche les générations	1 946,70 \$
FSAI-2026-7	Municipalité de Durham-Sud	Lactofermentation de kimchi et de choucroute rouge	701,48 \$
FSAI-2026-8	Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults	Ateliers de cuisine intergénérationnels - Pédago cuistot	2 400,00 \$



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

FSAI-2026-12	AQDR Centre-du-Québec	Communauté bientraitante intergénérationnelle envers les personnes âgées par la transmission de métiers	1 121,86 \$
FSAI-2026-10	Carrefour Jeunesse Emploi Drummond	Clin d’œil intergénérationnel – La mélodie de nos générations	1 830,00 \$
		Total	8 000,04 \$

Il est proposé par Mario Lemire
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER, pour l’année 2026, dans le cadre du Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles de la MRC de Drummond, le versement des sommes ci-après indiquées au bénéfice des cinq (5) projets identifiés pour un total de **8 000,04 \$** selon la répartition suivante :

Pour la ligue d’improvisation des aînés dans le but des soutenir le projet ***L’impro rapproche les générations*** dans 4 municipalités rurales de la MRC de Drummond, d’accorder un montant total de 1946,70\$;

Pour la municipalité de Durham-Sud dans le but de soutenir le projet de ***Lactofermentation de kimchi et de choucroute rouge d’accorder*** un montant total de 701,48 \$;

Pour la municipalité de Sainte-Brigitte-Des-Saults dans le but de soutenir le projet ***Ateliers de cuisine intergénérationnels - Pédago cuistot*** d’accorder un montant total de 2 400 \$;

Pour l’AQDR Centre-Du-Québec dans le but de soutenir le projet ***Communauté bientraitante intergénérationnelle envers les personnes âgées par la transmission de métiers*** d’accorder un montant de 1 121,86 \$;

Pour le Carrefour Jeunesse Emploi Drummond dans le but de soutenir le ***projet Clin d’œil intergénérationnel – La mélodie de nos*** générations d’accorder un montant de 1 830 \$.

D'AUTORISER le directeur général à signer les conventions inhérentes à chaque dossier.

D'AUTORISER le versement des sommes dues selon les modalités convenues dans les conventions.

ADOPTÉE

11.5) RÉSEAU ACCÈS PME / AVENANT 1 / AUTORISATION

MRC14500/05/26

CONSIDÉRANT QU’en septembre 2025, la MRC de Drummond signait la convention d'aide financière pour le programme Réseau accès PME afin d'obtenir un financement pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020 (MRC14150/09/25);



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour économique de novembre 2025 du gouvernement du Québec prévoit 45,2 M\$ pour renouveler le financement pour le Réseau accès PME;

CONSIDÉRANT QUE le MINISTRE a été autorisé à prolonger le financement annuel de 215 000 \$ du Réseau accès PME pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028 en modifiant la convention de subvention conclue avec 100 municipalités régionales de comté et à signer un avenant à la convention de subvention à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'un avenant à la convention de subvention - Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises a été transmis à la MRC à cet effet;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la préfète à signer l'Avenant 1 à la Convention de subvention avec le ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie dans le cadre de Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises.

DE TRANSMETTRE une copie de l'avenant signé au ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie.

ADOPTÉE

11.6) RÉSEAU ACCÈS PME / REDDITION DE COMPTE / ADOPTION

Ce point est retiré.

11.7) POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLI/FLS / ADOPTION

MRC14501/05/26

CONSIDÉRANT QUE la MRC administre un Fonds local d'investissement (FLI) conformément aux modalités de gestion établies par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);

CONSIDÉRANT QUE la MRC est liée par une convention de partenariat avec Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c. pour l'administration du Fonds local de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT QUE le MEIE et Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c. ont élaboré un modèle de politique d'investissement commune FLI/FLS, intégrant les modalités de gestion du FLI mises à jour en février 2026 et le cadre applicable en matière d'investissement du FLS;

CONSIDÉRANT QUE la Politique d'investissement commune FLI/FLS vise à encadrer les principes, critères et modalités d'intervention financière de la MRC afin de soutenir le développement économique, la création et le maintien d'emplois sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Drummond économique a informé la MRC qu'à sa rencontre de conseil d'administration du 30 avril 2026 elle lui recommande l'adoption de ladite politique;

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'ADOPTER la Politique d'investissement commune FLI/FLS.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la MRC ladite Politique.

DE TRANSMETTRE la Politique et une copie de la présente résolution à Drummond économique ainsi qu'au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et à Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c.

ADOPTÉE

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1) DIRECTION GESTION DU TERRITOIRE / NOMINATION

MRC14502/05/26

CONSIDÉRANT QU'un poste de directeur(trice) – gestion du territoire était à pourvoir (*MRC14420/03/26*) ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a permis de retenir une candidature pour ce poste;

Il est proposé par Alain Conraud
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

DE NOMMER madame Lianne Chauvette au poste de directrice – gestion du territoire, aux conditions en vigueur applicables au personnel-cadre, à 35h par semaine.

QUE l'entrée en fonction soit fixée par le directeur général.

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la signature d'un contrat de travail selon les conditions en vigueur applicables au personnel-cadre de la MRC.

D'AUTORISER le directeur général à procéder à l'ouverture, à l'affichage du poste de gestionnaire des cours d'eau, laissé vacant par la présente nomination, ainsi qu'à la formation d'un comité de sélection pour procéder à des entrevues.

ADOPTÉE

12.2) DIRECTION DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS / NOMINATION

MRC14503/05/26

CONSIDÉRANT QU'un poste de directeur(trice) – développement des communautés était à pourvoir (*MRC14421/03/26*) ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a permis de retenir une candidature pour ce poste;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Alcide Boisvert
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE NOMINER madame Maude Hébert-Grimard au poste de directrice – développement des communautés, aux conditions en vigueur applicables au personnel-cadre, à 35h par semaine.

QUE l'entrée en fonction soit fixée par le directeur général.

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la signature d'un contrat de travail selon les conditions en vigueur applicables au personnel-cadre de la MRC.

ADOPTÉE

12.3) CHEF(FE) D'ÉQUIPE À L'ÉVALUATION FONCIÈRE / NOMINATION

MRC14505/05/26

CONSIDÉRANT QU'un poste de chef(fe) d'équipe à l'évaluation foncière était à pourvoir (*MRC14422/03/26*) ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a permis de retenir une candidature pour ce poste.

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Gilles Beauregard
ET RÉSOLU

DE NOMINER monsieur Alexandre Desrosiers au poste de chef à l'évaluation foncière, aux conditions en vigueur applicables au personnel-cadre, à 35h par semaine.

QUE l'entrée en fonction soit fixée par le directeur général.

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la signature d'un contrat de travail selon les conditions en vigueur applicables au personnel-cadre de la MRC.

D'AUTORISER le directeur général à procéder à l'ouverture, à l'affichage du poste de conseiller en aménagement, laissé vacant par la présente nomination, ainsi qu'à la formation d'un comité de sélection pour procéder à des entrevues.

ADOPTÉE

12.4) SOUTIEN ADMINISTRATIF / AUTORISATION

MRC14505/05/26

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de la personne titulaire du poste d'adjoint(e) à la réception depuis le mois d'avril 2026;

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de la personne titulaire du poste d'adjoint(e) aux directions depuis le mois de juin 2025;

CONSIDÉRANT l'indisponibilité des ressources humaines à l'interne pour assurer les remplacements;

CONSIDÉRANT l'analyse des solutions envisagées;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire permettant d'assurer ces remplacements;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Lambert Ressources humaines répond aux besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale d'octroyer le mandat à Lambert Ressources humaines avec des frais de location de 1,52 fois le taux horaire versé à l'employé(e), plus taxes, lequel taux pouvant varier entre 27,47\$ à 32,97\$;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à Lambert Ressources humaines pour l'embauche de personnel surnuméraire aux postes d'adjoint(e) à la réception et d'adjoint(e) administratif(ve).

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à la réalisation des mandats.

D'AUTORISER le paiement des factures à même la partie I- Administration générale des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

13. CORRESPONDANCE

13.1) FQM / RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

MRC14506/05/26

CONSIDÉRANT l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

CONSIDÉRANT QUE par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106.

CONSIDÉRANT QUE les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1^{er} mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

Il est proposé par Richard Sylvain



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Appuyé par Alain Conraud
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus, plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);
- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

DE TRANSMETTRE également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

13.2) LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée. Il n'y a aucune question.

14. DIVERS

Aucun point.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC14507/05/26

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Geneviève Allaire
ET RÉSOLU

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 10.

Nathacha Tessier
Préfète suppléante



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

John Husk
Directeur général et greffier-trésorier

La signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la personne à la préfecture de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.